

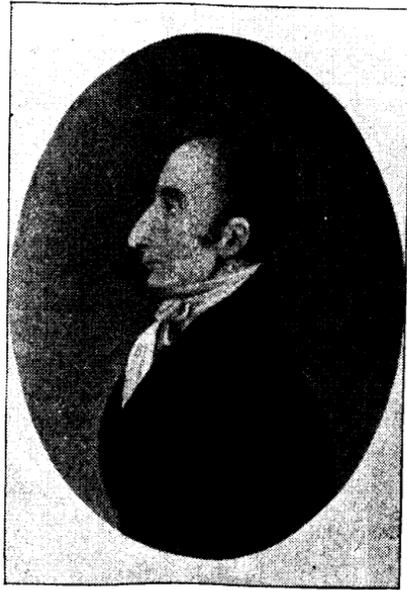
## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

Canadiana.org has attempted to obtain the best copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:    Pagination continue.

Canadiana.org a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.



LOUIS MOQUIN

# BULLETIN

DES

## RECHERCHES HISTORIQUES

---

---

3ÈME VOLUME NOVEMBRE 1897 11ÈME LIVRAISON

---

---

### SAINT-PROSPER DE CHAMPLAIN

Cette paroisse tire son nom de Prosper Méthot, notaire à Sainte-Anne de la Pérade. Les premières terres concédées le furent en 1802. Les premiers habitants qui y commencèrent des défrichements furent J.-B. Cossette, Jos. Cloutier, I. Frigon, P. Jacob et L. Cloutier.

La paroisse a été érigée canoniquement le 27 février 1850. L'érection civile date du 3 février 1855. Elle eut lieu par proclamation de sir Edmund-Walker Head. Le décret permettant la construction d'une église et d'un presbytère fut signé le 28 juin 1848 par Mgr Signai.

L'église fut bénite par M. F.-X. Côté, archiprêtre et curé de Sainte-Geneviève de Batiscan, qui y dit la première messe le 21 novembre 1843. Le 24 du même mois, M. C.-O. Caron y arrivait comme prêtre desservant. Il célébra le lendemain la première messe paroissiale.

Aujourd'hui la paroisse a pris des développements considérables. Ce n'est pas une grande paroisse comme étendue et population, mais elle est fortement assise et peut regarder l'avenir avec confiance.

Terminons ces trop courtes notes par la liste des bons et intelligents curés qui se sont succédés à la charge pastorale dans cette jeune et florissante paroisse. Ce sont M. C.-O. Caron, 1849-1850; M. Tourigny, 1850-1858; M. Dion, 1858-1870; M. E. Panneton, 1870-1873; M. Roberge, 1873-1879; M. Fortin, 1879-1893; M. Héroux, 1893; et enfin M. O.-H. Lacerte, curé actuel.

PIERRE MCLEOD

## NAPOLÉON 1er ET LE CANADA

---

On a conservé en certains endroits de la province de Québec, à l'état de légende populaire en quelque sorte, le souvenir de personnages mystérieux qui, au commencement du siècle, parcoururent nos campagnes en laissant entendre que si le peuple voulait se soulever, Napoléon 1er était prêt à tenter la conquête du Canada.

La publication récente de la correspondance du général Turreau, ambassadeur de France aux Etats-Unis sous le règne de Napoléon 1er, confirme pour ainsi dire la légende sur ce point.

Le général Turreau était à peine arrivé à Washington, qu'un Canadien, gros fermier et propriétaire, dont les biens étaient situés sur la frontière du Canada et des Etats-Unis, se présenta à lui et lui fit part des espérances des Canadiens, en l'invitant à faire connaître au gouvernement français les dispositions de ses concitoyens.

L'ambassadeur français répondit qu'il serait nécessaire qu'il eut acquis des notions plus détaillées et plus positives sur le caractère et les moyens de ceux qui se mettraient à la tête du mouvement, avant d'en faire part à son gouvernement, et de solliciter en leur faveur son adhésion et son appui. Le fermier canadien le quitta en l'assurant qu'il recevrait avant peu tous les renseignements qu'il pouvait désirer. Effectivement, l'ambassadeur reçut quelques mois après, de Newark, ville de l'Etat du New-Jersey, la lettre suivante datée du 15 septembre 1806 :

“Qu'il plaise à Votre Excellence,

Nous, les envoyés des nations sauvages des Régions du Nord, arrivant en ce moment du Canada, prenons la liberté d'informer Votre Excellence, que ce fut le vingtième jour de la septième lune, que, dans un conseil secret et général des Nations du Nord assistés de leurs frères les Canadiens, il fut résolu de déterrer cette hache meurtrière teinte si souvent du sang de l'Anglais, et ensevelie

qu'à la sollicitation de nos pères. Mais pour effectuer ce projet, il fallait obtenir l'appui du Régisseur de l'Univers.

En conséquence : il fut ordonné d'envoyer par devers les Ministres représentant Sa Majesté Impériale l'Empereur des Français notre père, demander passage au pied du trône de ce même père ; et là à ses genoux lui demander et tâcher d'obtenir son appui.

Voilà le sujet de notre message : choisis dans ce conseil pour les représenter, nous croyons de notre devoir de nous adresser à Votre Excellence, la conjurant au nom de l'humanité de prendre notre cause sous sa considération. Nous osons nous persuader qu'elle le voudra. Un mot de votre part suffira pour nous faire rendre auprès de vous, et vous informer plus au long du sujet de notre message.

Etant connus dans ce pays, la crainte d'être découverts nous oblige à des précautions. En conséquence, nous avons jugé à propos de nous retirer chez M. Maïçon, à Newark, où Votre Excellence aura la bonté d'adresser la réponse qui doit décider du sort de plus d'un million d'âmes dont le vœu le plus ardent est la prospérité de l'Empire Français ; en attendant laquelle nous faisons gloire de nous souscrire, de Votre Excellence, les plus dévoués serviteurs.

J. PERREAULT,  
FINLAY DE GROS PIN."

A cette lettre, le général Turreau répondit par le billet anonyme suivant :

" On a reçu, Messieurs, votre lettre écrite de Newark, sous la date du 15 de ce mois.

Les sentiments que vous manifestez inspirent le désir de vous être utile.

On vous attend avec impatience à Baltimore où vous obtiendrez la conférence que vous demandez avec la personne qui d'après son attachement pour vos commettants, s'empressera de transmettre et de seconder de tous ses moyens vos vœux et vos espérances."

Quelques jours après, le général Turreau reçut une autre lettre écrite de Québec et en anglais, sous la date du 4 octobre 1806, par un nommé Samuel Turner, capitaine dans la milice canadienne :

“ Monsieur, nous vous envoyons cette lettre pour vous informer de l'occasion heureuse du temps présent, si vous la jugez ainsi dans ce moment ; c'est un bon temps pour assurer la gloire de la nation française par la conquête du Canada et de la Nouvelle-Ecosse. Nous avons concerté tous nos plans, si vous jugez à propos d'accepter nos offres. Nous sommes bien connus de la garnison de Québec ; et nous connaissons toutes les situations, avec tous ses ouvrages intérieurs et extérieurs, ses magasins et ses approvisionnements. Nous connaissons aussi toutes les sondes de la rivière Saint-Laurent, depuis Montréal jusqu'au Golphe, et il y a des hommes parmi nous qui peuvent piloter tout bâtiment avec toute sécurité. Il y en a aussi qui parlent bon français et qui peuvent engager un grand nombre de troupes pour le service français avec votre permission et vos ordres. Nous en avons un nombre suffisant pour former garnison, jusqu'à ce que des secours arrivent de France. Il n'y a point de doute du tout de réussir. Nous avons prié M. Johnson, notre ami, de se charger de cette affaire pour nous et de se rendre près de Votre Excellence, et nous vous prions de le renvoyer le plus promptement possible, parce que le temps actuel est celui de l'entreprendre, si vous le jugez à propos. De la part de votre très obéissant serviteur,  
SAMUEL TURNER.”

Le général Turreau répondit encore sans signer :

“ On a reçu le quatre novembre, des mains de M. Johnson, une lettre signée Samuel Turner, datée de Québec. On approuve entièrement le projet concerté. Mais avant d'y prendre aucune part, il est nécessaire d'avoir des renseignements positifs sur le caractère, l'existence et l'influence des chefs et sur les moyens qu'ils ont en leur pouvoir. La puissance intéressée applaudira et soutiendra ce glorieux effort, lorsque celui qui est

honoré de sa confiance aura pu lui transmettre des données satisfaisantes sur les démarches qui doivent assurer le succès de l'entreprise."

Le 27 octobre, le général Turreau reçut une nouvelle lettre :

" Qu'il plaise à Votre Excellence,

Votre Excellence doit sans doute être surprise de n'avoir eu aucune nouvelle de nous après la gracieuse réponse qu'elle a daigné faire à notre lettre du 15 septembre dernier.

Que Votre Excellence juge de notre indignation en apprenant par voye certaine que l'on suspectait fort en Canada le sujet de notre message et que loin de recevoir les moyens pécuniaires suffisants pour pouvoir nous rendre auprès de Votre Excellence avec décence, nos parens nous conseillent de nous désister de nos poursuites et engagemens, en nous exposant les dangers de notre retour au Canada. Nos amis, les amis de la gloire, approuvent notre détermination, et n'appréhendent aucun obstacle. Le même esprit nous anime, nous nous faisons gloire de mourir dans le généreux effort d'obtenir le bonheur de haïr le grand Napoléon pour notre souverain et le magnanime. . . pour notre Libérateur.

Quoique jeunes, nous savons apprécier le bonheur d'être Français, trop heureux de mériter par notre mort le plus glorieux des titres.

Les Canadiens sont Français. Le local n'a point dégénéré leur ancien amour patriotique. On les traite comme un peuple conquis. Des parvenus étrangers les tyrannisent. Ces tyrans n'évitent le châtement de leurs péculats et crimes horribles que par une loyauté simulée qu'un vil intérêt leur ferait abjurer bien vite. Ils sont en petit nombre. La masse du peuple souffre et languit. De là les souhaits et désirs d'un changement. Les connaissances politiques de Votre Excellence dolvent la convaincre de cette assertion. Nous sommes forcés de nous retirer à New-York. Un seul mot de Votre Excellence adressé à l'un de nous, et laissé à l'office de la

poste nous parviendra assurément. Nous réclamons l'humanité des Français. Si jamais une cause mérita d'être appuyée par la Justice, c'est celle des Canadiens.

La juste renommée qui publie les exploits de Votre Excellence nous assure de son intérêt et de sa protection auprès de l'Empereur et de la Nation Française.

Nous attendons impatiemment l'honneur de la réponse de Votre Excellence. Si notre rapport et nos efforts lui peuvent être agréables, nous nous ferons un devoir des plus sacrés de mériter sa considération plus particulière, et les vœux du peuple pour lequel nous vous adressons. Nous avons l'honneur d'être de Votre Excellence, les plus dévoués et fidèles serviteurs.

J. PERRAULT, *officier canadien*,  
FINLAY DE GROS PIN, *officier canadien.*"

Cette fois encore, le général Turreau répondit d'une manière anonyme :

" La personne à qui vous avez écrit de New-York le 27 octobre dernier, s'en réfère à sa réponse précédente et vous attend ici pour conférer avec vous."

Les "*officiers canadiens*" n'ayant point donné leur adresse à New-York au général Turreau, celui-ci les fit chercher secrètement dans cette ville. On lui apprit qu'ils étaient retournés au Canada et n'avaient été que cinq ou six jours à New-York !

Les années 1807 et 1808 se passèrent sans que le général Turreau reçut aucune lettre du Canada. Les seules informations qu'il reçut indirectement, écrivait-il plus tard, le confirmèrent cependant dans l'opinion que les Canadiens étaient toujours les mêmes, qu'ils haïssaient mortellement les Anglais, et soupiraient après la domination française.

On voit que le général Turreau était bien mal informé puisque c'est précisément en 1808 que les Canadiens-Français souscrivirent pour élever un monument à Nelson, vainqueur de la flotte française à Trafalgar, les 1er et 2 août 1798.

Au commencement de 1809, le général Turreau reçut une lettre du général de division Saint-Hilaire qui l'informait que son cousin le chevalier LeBlond de Saint-Hilaire repassait aux Etats-Unis où il était marié. Le général, à titre de camarade, provoquait l'intérêt de l'ambassadeur de France en faveur de son cousin et le pria de lui avancer jusqu'à la somme de huit mille francs s'il avait besoin d'argent.

A peine le chevalier de Saint-Hilaire était-il arrivé aux Etats-Unis qu'il écrivit au général Turreau, lui adressant la lettre de son cousin et lui demandant de l'argent. Il lui marquait qu'ayant des amis et même des parents de sa femme au Canada, il se proposait d'y faire un voyage ; qu'il en profiterait, si son projet était approuvé, pour y organiser un plan d'insurrection, etc.

Quoiqu'il en soit, le général Turreau approuva le projet de M. de Saint-Hilaire qui fit le voyage projeté et qui, à son retour, lui écrivit la lettre suivante :

Utica, Oneïda County, mars 24, 1810.

Général,

Je suis arrivé hier le 24 de ce mois du Canada. J'ai lieu de croire que vous serez satisfait de mes travaux ; mais les fonds m'ont manqué. J'espère avoir l'honneur de vous voir dans deux ou trois semaines. En attendant les fonds que j'ai demandés à M. Félix, je vais mettre tous mes papiers et desseins en ordre.

J'ai l'honneur d'être avec le plus profond respect, votre très humble et très obéissant serviteur,

LEBLOND DE SAINT-HILAIRE.

C'est au mois de mai suivant que le gouverneur du Canada, sir James Craig, mit à prix la tête de François Cazeau et fit emprisonner MM. Lefrançois, Bédard, Taschereau, Blanchet, etc. Le motif ou le prétexte de cette mesure fut la découverte d'une prétendue conspiration.

Au commencement de décembre, le chevalier de Saint-Hilaire rendit personnellement compte de sa mission au général Turreau.

Il était très enthousiaste du Canada. "Une expédition contre le Canada, disait-il, n'est pour la France qu'une prise de possession. Tous les cœurs et tous les bras non seulement des habitants du Canada, mais encore des sauvages qui les environnent, sont dévoués à l'empereur Napoléon. Les Anglais sont si bien convaincus de cette disposition que si le Pavillon Français paraissait à l'embouchure de la rivière de Saint-Laurent, les troupes dispersées en petit nombre, se retireraient immédiatement à Québec et à Halifax, et l'on deviendrait maître du Bas-Canada, peut-être sans brûler une amorce, etc., etc."

En quittant l'ambassadeur de France, le chevalier de Saint-Hilaire lui promit de retourner au Canada et de se mettre entièrement à sa disposition.

Mais il mourut un mois après.

Le général Turreau continua à recueillir des informations sur l'état des esprits au Canada. De retour en France, il écrivait :

"Si le gouvernement français veut un point d'appui dans le Nouveau-Monde, je pense que dans les circonstances actuelles il ne peut l'obtenir que par une possession continentale. Toute possession insulaire serait nécessairement dangereuse et précaire. Or, la possession du Canada serait d'autant plus assurée que sa préservation reposerait sur l'affection générale des habitants, et que les dépenses qu'exigerait sa conquête seraient immensément compensées par les avantages d'une pareille acquisition.

Quiconque connaît l'Amérique du Nord, conviendra sans peine qu'un débarquement de troupes françaises opéré sur l'une des rives du fleuve Saint-Laurent, et il est impossible de l'empêcher autrement que par des moyens maritimes, produira un effet électrique non seulement sur les Canadiens, mais sur les tribus de sauvages qui environnent cette vaste contrée; effet qui se prolongera sur toutes les tribus de l'Ouest. J'ai vu, j'ai entendu quelques sauvages, et ces sauvages étaient des

chefs de cette dernière contrée, et j'ai pu juger de leurs sentimens à l'égard de la France et surtout à l'égard de Sa Majesté dont le nom et la gloire ont fait naître un enthousiasme extraordinaire chez ces hommes de la nature. Je n'hazarderai rien en ajoutant que tous ceux qui ont approché des sauvages partagent nécessairement mon opinion.

La ruine entière du commerce des pelleteries et peut-être celle de la pêche au banc de Terre-Neuve, sont les moindres coups que cette expédition doit porter à la puissance mercantile des Anglais. Un pareil événement opérerait une nouvelle secousse dans les colonies continentales Espagnoles de cette partie de l'Amérique ; je veux dire, dans les deux Mexiques où les Anglais n'ont acquis quelque influence commerciale et politique qu'à la faveur des circonstances du moment, dans les deux Mexiques où tous les préjugés sont contre l'Angleterre et même contre ses marchandises, etc., dans les deux Mexiques où l'on a déjà contracté, ainsi que dans toutes les possessions Espagnoles de l'autre continent, une dette considérable envers les Anglais, en raison de l'énorme quantité de marchandises qu'ils ont jetées dans ces nouveaux débouchés depuis qu'ils sont privés du commerce de l'Europe continentale.

Le seul obstacle qu'il y ait à craindre dans une expédition contre le Canada, est l'opposition secrète qu'y pourrait mettre le gouvernement américain ou plutôt les peuplades qui le dirigent. Les habitants des Etats-Unis haïssent mortellement les Canadiens qui le leur rendent bien. Il est peut-être sans exemple que deux peuples aussi voisins et dont les habitudes et les mœurs devraient avoir tant de rapports, aient une aversion aussi prononcée l'un pour l'autre. C'est que précisément les habitudes, les mœurs, les préjugés et le caractère des Américains et des Canadiens n'ont aucune espèce d'analogie. L'influence du climat même est tellement neutralisée dans ce pays que les habitants des Etats du Nord sont peut-être ceux de toute l'Union qui ont la haine la plus

profonde pour les Canadiens. Et le sentiment qui domine chez les Canadiens est un souverain mépris pour les habitants de la Nouvelle-Angleterre.

TURREAU "

Mais Napoléon Ier venait d'entreprendre la campagne de Russie et les événements se précipitèrent trop vite jusqu'à 1815 pour lui permettre de s'occuper du Canada.

F. de St-M.

---

## LES PIQUE-NIQUES DE LA COMTESSE DE DALHOUSIE

Pendant son séjour de huit années à Québec, la comtesse de Dalhousie se rendit très populaire. Elle inaugura des *pique-niques d'hiver* qui eurent beaucoup de succès. Elle avait une assez curieuse manière de faire ses invitations. De bonne heure le matin du jour choisi elle envoyait porter chez chacune des personnes dont elle désirait la présence un fouet en miniature. Et l'après-midi les invités se rendaient en voiture en face du château Saint-Louis. A l'heure convenue, la comtesse de Dalhousie prenait la tête du cortège et l'on se mettait en route pour le lieu du pique-nique.

La société de Québec la regretta beaucoup. Lorsque le comte et la comtesse de Dalhousie s'embarquèrent pour l'Angleterre un grand nombre de messieurs et dames de Québec allèrent dans un bateau à vapeur escorter la frégate jusques dans le bas du fleuve.

P. G. R.

RÉPONSES

**Le fer-blanc au Canada.** (III, I, 271.)—Bien avant la conquête l'usage du fer-blanc était connu au Canada. Tout dernièrement on me montrait, comme objet de curiosité, un vieux livre de compte d'une des plus anciennes églises du pays. Au chapitre des dépenses de l'année 1697 il y a l'item suivant : " pour seize feuilles de fer-blanc, 12 livres."

A cette époque, il est vrai, l'emploi du fer-blanc était encore fort restreint à cause de son prix élevé.

RACINE

**Le titre d' "écuyer."** (III, III, 307.)—Il me semble que M. Benjamin Sulte traite un peu cavalièrement ceux qui *pensent* que ce titre n'est qu'une traduction du mot anglais *esquire*. Est-il bien sûr que nous n'avons pas adopté ce terme des Anglais tel que nous l'entendons ici ? " La France, depuis cent ans, dit-il, n'accepte plus le titre d'écuyer dans le sens honorifique." Cela est très-vrai ; ce mot n'est plus guère employé aujourd'hui en France que dans des acceptions métaphoriques, qui toutes se rattachent à l'un ou l'autre office dont se trouvaient chargés, dans le moyen âge, les aspirants à la chevalerie. Si, des *écuyers du corps* ou de la personne, des *écuyers de la Chambre*, des *écuyers tranchant*, des *écuyers des écuries*, etc., du moyen âge, l'on remonte aux premiers temps de la monarchie française, on retrouve la même dénomination d'écuyers pour qualifier les gens de guerre qui tenaient le premier rang parmi les militaires. Si nous remontons encore dans l'histoire de France, ou plutôt des Gaules, et de leurs conquérants, qu'y rencontrerons-nous ? Que l'écuyer, dans l'origine, était l'homme de guerre armé de l'écu et du javelot, et sa dénomination de *scutifer* (dont la langue romane fit *escudier*, d'où l'ancien français *escuyer*) fut évidemment tirée par les Romains du mot *scutum*, écu, et non d'*equus*, cheval, ainsi que l'ont avancé quelques étymologistes.

Voilà pour la France.

Passons maintenant en Angleterre. *Esquire*, qui ne s'écrit ordinairement qu'en abréviation, *Esq*, est également tiré du latin *scutifer*. Ce titre fut porté à l'origine par ceux qui, sans être pairs, baronnets ou chevaliers, comme les fils aînés des chevaliers et leurs descendants, de même que les premiers-nés des fils des cadets de pairs et leurs descendants, avaient droit d'armoiries. Il s'y rattachait une grande considération, parce qu'il s'appliquait à une notable portion de la noblesse anglaise ; et plus tard on en vint à la donner à tout noble étranger. Aujourd'hui, toutes les fonctions publiques, depuis celle de juge de paix, et les titres de docteur dans une faculté et d'avocat, donnent droit à la qualification honorifique d'*esquire*. Mais il est d'usage de l'ajouter également, par politesse, sur l'adresse des lettres, au nom

des négociants, et en général à celui de tout homme qui a reçu une certaine éducation ou qui est parvenu à se créer une certaine position sociale.

Résumons: *écuyer* et *esquire* ont une commune origine, mais n'ont plus aujourd'hui la même synonymie. En France, il se donne aux professeurs d'équitation; aux acteurs et actrices figurant à cheval dans les manœuvres, les exercices et divertissements qu'offrent les différents cirques; aux cavaliers qui donnent la main aux dames pour les mener, etc. En Angleterre, eh! bien, en Angleterre... c'est tout comme au Canada! Aux lecteurs de conclure.

J.-W. MILLER

**La ceinture fléchée.** (III, VI, 329.)—Se rend-on compte aujourd'hui de l'importance qu'avait autrefois la confection de la *ceinture fléchée*?

Je vois d'ici le soubresaut que vous faites, en m'entendant parler de cette vieille industrie. Vous ne vous y attendiez pas sans doute. Eh bien oui, c'est cela. Nos institutions s'en vont et disparaissent tour à tour, sans que l'on sache comment elles ont été créées et pourquoi elles ont cessé d'être. Il n'en sera pas de même de la *ceinture fléchée*, je veux vous dire son origine, ses beaux temps et sa disparition.

La colonie de la Rivière-Rouge a été, dans ses commencements, presque sous le contrôle exclusif des Ecossais; or il vous souvient d'avoir vu à Montréal des régiments qui portaient ce nom, mais surtout qui portaient le *plaid* national et la petite jupe. Si ceux qui furent dans le Nord-Ouest ne pouvaient pas toujours porter ce costume, ils s'en revêtaient cependant dans la saison la moins rigoureuse.

Ils engagèrent alors la compagnie à faire venir d'Ecosse ces tissus de laines qui paraissaient être l'objet de tous les désirs. Les importations de ce genre furent même très considérables, et l'écharpe devint le juste-au-corps des Sauvages ainsi que la ceinture du Métis qui en ornait son *capot* bleu traditionnel. Selon son usage, la compagnie exigeait des prix fabuleux. Les employés canadiens, après leurs années de service ou pendant les visites qu'ils faisaient à leurs familles quand ils étaient en congé au temps des corvées pour la descente des pelleteries, ne manquaient pas de montrer leurs ceintures et surtout de dire combien elles leur avaient coûtées. Nos femmes canadiennes, si industrieuses, et qui voulaient exempter à leurs fils partant pour le Nord-Ouest une dépense qui devait leur être onéreuse, s'ingéniaient à confectionner elles-mêmes ces fameuses ceintures. Elles imaginèrent un dessin nouveau avec des couleurs plus voyantes. Comme c'était à l'Assomption que la compagnie du Nord-Ouest, par l'entremise des McDougall, des McBeth et des

Woolrich, anciens commis retirés à cet endroit, recrutait la plupart de ses engagés, ce fut là même que la *ceinture fléchée* prit ses développements. Voilà quelle fut son origine.

Comment se confectionnait la *ceinture fléchée* ?

J'ai vu de grands et fort beaux tableaux représentant les ouvrières de Malines et d'Alençon occupées à leur tricot de fines dentelles. On les voit assises près d'une fenêtre, proprement et même coquettement vêtues. Ces peintures me rappelaient nos jeunes filles d'autrefois tissant notre *ceinture fléchée*. Elles se tenaient à la fenêtre, et leur travail fixé à la targe, elles maniaient avec leurs doigts les diverses couleurs des laines qu'elles avaient nuancées d'avance. Les couleurs les plus ordinaires étaient le blanc, le rouge et le bleu. Une ceinture de première classe était longue de quinze pieds y compris la frange, et large de douze à quinze pouces. Une petite règle en bois recevait d'abord toute la provision de laine qui pendait des deux côtés. On commençait la ceinture par le milieu. La moitié de cette laine était roulée sur la petite traverse accrochée à la fenêtre ; deux autres bâtonnets placés en guise de lame descendaient au fur et à mesure que l'ouvrage avançait. En voilà assez je pense pour la partie matérielle de cette industrie. Je dois faire remarquer qu'elle était si générale que la fille qui n'avait pas fait sa ceinture "trouvait difficilement à se marier".

R.

**La légende de Cadieux.** (III, VI, 332.)—Les *Soirées Canadiennes* de 1863 donnent la complainte de Cadieux, accompagnée d'explications, mais ni les explications en prose, ni les vers eux-mêmes ne me prouvent que le voyageur Cadieux y a mis son grain de sel. Ces couplets n'ont pas encore été vus par l'œil du critique, mais cela viendra un jour. Le Cadieux en question existait, dit-on, vers 1660, et se trouverait être l'ancêtre d'un certain Cadieux qui vivait au commencement de notre siècle. Retrouvez-vous ces gens-là dans le *Dictionnaire* de Tanguay ? De plus, on nous raconte qu'il était aux prises avec les Iroquois sur le haut de l'Ottawa, par conséquent dans les années qui précéderent 1670 où la paix se fit. Est-on sûr de ce fait ?

Où est l'écorce, qui porte le texte original de la chanson ? Ce n'est pas tant l'écorce que je voudrais voir que les caractères tracés par un homme de 1660-70 : on ne me tromperait pas là-dessus. Ensuite, que signifie ce prodige d'un voyageur illettré de 1660 qui se sert du langage littéraire de 1860 ! Ceci est trop fort, il y a supercherie et, toute poétique que soit la légende, on ne peut en dater la narration en vers, tels que ces vers nous sont montrés, que depuis 1840, pas auparavant, bien certainement. Cette légende est pleine de charmes, les vers sont d'une bonne école, mais il manque à ceux-ci un acte de naissance en règle.

BENJAMIN SULTE

**Les deux frères Volant.** (III, VIII, 343.)—A propos des frères Volant, voici une correction qu'il est bon de faire au *Dictionnaire généalogique* de Mgr Tanguay, volume premier, page 589.

Il y est mentionné que Pierre Volant a été baptisé aux Trois-Rivières, le 8 novembre 1654, tandis que son frère jumeau, Claude, n'a été baptisé que le dix du même mois. Les registres des Trois-Rivières, cependant, nous disent qu'ils ont été baptisés le même jour, c'est-à-dire le 8 novembre 1654.

Lisons le document authentique :

"Anno Dni 1654, 8a novembris, Ego Leonardus Gareau, Socris Jesu sacerdos, solemniter baptizavi geminos infantes natos parentibus Claudio Volan & Francisca Radisson patrini fuere Dnus Boucher, & St Pierre, soldat matrina ..... Nomina infantum, Petrus, Claudius.

Leonardus Gareau, S. J.

"En l'année de N. S. 1654, le 8 novembre, je Léonard Gareau, prêtre de la Société de Jésus, ai solennellement baptisé les enfants jumeaux nouvellement nés du mariage de Claude Volan et de Françoise Radisson. Les parrains ont été les sieurs Boucher et St-Pierre, soldat, la marraine..... les noms des enfants Pierre, Claude."

GUSTAVE DE NANTUA

**Les excentricités de lord Durham.** (III, IX, 354.)—Lorsque lord Durham fut nommé gouverneur-général du Canada en 1838 il commençait à ressentir les germes de la maladie qui devait l'emporter deux années plus tard. Il devint pendant son séjour à Québec excitable à l'extrême. Il fut pour sa famille et sa suite un véritable tyran.

On cite un grand nombre d'occasions où le grand seigneur se laissa emporter par son humeur et ses souffrances physiques.

A un bal donné dans le port de Québec à bord du navire de guerre le *Hastings*, lord Durham, voulant se retirer, interrompit une danse à laquelle prenait part son aide-de-camp, le capitaine Conroy, pour lui donner l'ordre d'aller chercher son chapeau.

Dans une réunion, au château Saint-Louis, M. Buller, son secrétaire, ayant renversé par mégarde quelques gouttes de café sur une livraison de la *Westminster Review*, lord Durham entra dans une grande colère. Il ne se contenta pas de réprimander le pauvre secrétaire devant toute la compagnie, il l'amena dans une antichambre voisine et continua ses invectives.

Un officier de sa suite ayant égaré la clef d'un de ses appartements, sa femme pour lui exempter une réprimande, fit venir un serrurier, pendant son absence, afin d'en fabriquer une nouvelle. Malheureusement, le gouverneur entra pendant que l'ouvrier était à l'œuvre. Sans attendre ses explications, il fonça

sur lui comme un tigre, lui administra quelques gifles et le mit dehors avec un coup de pied au bon endroit.

Lord Durham assistait un jour à l'office à la cathédrale anglicane. Le révérend M. Mackie, ayant, au cours de son prêche, fait quelques remarques fort inoffensives sur le théâtre et les courses, le gouverneur fit demander le ministre et lui fit une admonition en règle. Il alla même plus loin. Il exigea de l'évêque anglican la destitution du ministre.

A Kingston, il fit toute une scène, parce que, à son entrée dans cette ville au milieu de la nuit, le peuple et la garnison n'étaient pas dans la rue pour le recevoir.

Voyageant sur le lac Ontario, il fit défense absolue de fumer sur le bateau public sur lequel il avait pris passage. Voyant une légère fumée s'élever à l'arrière du vaisseau, il envoya le capitaine avertir le téméraire fumeur de jeter son cigare dans le lac. Le fumeur n'était autre que l'amiral sir Charles Paget.

P. G. R.

**La mort de Caveller de La Salle.** (III, X, 364.)—En visitant, il y a quelques années, les chapelles latérales de la cathédrale de Rouen, en France, mon attention fut attirée sur une épitaphe en marbre noir, que j'appellerais plutôt un monument, et sur laquelle étaient gravés, entre autres, les mots suivants : "Cavelier de la Salle, Canada." Il n'en fallut pas plus pour me décider à prendre mon carnet et à transcrire l'inscription entière. Ce monument, en me rappelant la patrie absente, était devenu pour moi d'un intérêt palpitant :

"A la mémoire de Robert Cavelier de La Salle, baptisé à Rouen, le 22 Nov. 1643, en la paroisse de Saint-Herbland aujourd'hui réunie à l'église cathédrale Notre-Dame, anobli le 15 mai 1675 par Louis XIV, en récompense des services rendus à son pays, mort le 19 mars 1687, après avoir découvert et exploré les bassins de l'Ohio et du Mississipi, et pendant vingt années, du Canada au golfe du Mexique, fait connaître aux sauvages de l'Amérique la religion chrétienne et le nom français.

Ce monument, consacré à honorer son patriotisme et sa piété, a été érigé par les soins de Mgr Thomas, Archevêque de Rouen, primat de Normandie, l'an mil huit cent quatre-vingt-sept."

La date de la mort de La Salle donnée par cette inscription n'est pas exacte. Le père Anastase qui accompagnait La Salle dans son voyage à la découverte du Mississipi nous donne comme date certaine de sa mort le 20 mai 1687.

VIATOR

QUESTIONS

373—Connaissez-vous la légende du *gobelet d'argent* du frère Ambroise Rouillard, récollet? Où place-t-on cet épisode?

FLY.

374—Sir Henry Hardinge, qui fut commandant en chef de l'armée anglaise, n'était-il pas né au Canada?

R.

375—On a dressé la liste des journaux qui ont vu le jour dans la cité de Champlain. A-t-on fait la nomenclature de ceux qui ont été publiés à Montréal, à Trois-Rivières, à Lévis, etc, etc?

JR.

376—Pourquoi la France a-t-elle conservé les fies Saint-Pierre et Miquelon?

FR.

377—On me dit que Mgr Plessis entretenait un commerce de lettres avec le célèbre abbé plus tard cardinal Mezzofante qui parlait plus de cinquante langues. Où l'éminent évêque canadien avait-il connu ce prodige?

RED.

378—Peut-on employer la préposition *en* devant un nom de pays du genre masculin? J'ai sous les yeux un ouvrage publié à Paris, dans lequel je lis ce qui suit: "Je me rendis *en* Anjou, puis *en* Berry." Est-ce que l'usage ne serait pas la loi suprême en ces matières?

TRADITION

379—Qui était l'"archdeacon" de Québec en 1822?

R. R.

380—William F. G. Shanks, dans ses *Personal Recollections of distinguished Generals*, publiées à New-York en 1866, parle longuement d'un général nommé Lovell-H. Rousseau. Ce Rousseau ne serait-il pas d'origine canadienne?

R. R.

381—Le mot Longueuil doit-il s'écrire avec deux *u* comme on le fait généralement?

COX.

382—N'y a-t-il pas eu un père ou un frère jésuite du nom de Malberbe parmi les missionnaires de la Nouvelle-France?

CURIEUX

383—Le quatrième voyage de Cartier semble bien prouvé, mais à quelle date le capitaine malouin fit-il ce trajet?

A. DE B.

384—Pouvez-vous me dire ce qu'était la *fête du sacerdoce* qui se célébrait autrefois dans le diocèse de Québec?

REX.

385—Pour quelle raison M. Baldwin, homme politique d'Ontario, vint-il se faire élire député de Rimouski sous l'Union?

REM.